

Actualités

NOUVEAU PLAN D' ACTIONS CONTRE L'ILLETTRISME

Pour sa première communication en conseil des Ministres, le 19 juin dernier, Luc Ferry a retenu comme sujet la lutte contre l'illettrisme, reprenant ainsi une des priorités annoncées à l'occasion de la conférence de presse qui avait suivi sa prise de fonction.

Pour traiter le sujet, pas de grandes nouveautés ; les mesures annoncées s'inscrivent dans la continuité de celles lancées par son prédécesseur et venant ainsi confirmer les points clés des programmes du primaire, notamment dans le domaine de l'apprentissage de la langue. Est ainsi prévu un renforcement de la lecture et de l'écriture, à raison de 2 h 30 par jour jusqu'en CE1, puis de 2 heures par jour jusqu'en CM2, avec obligation pour les enseignants de faire lire et écrire régulièrement tous les élèves dans toutes les disciplines et d'introduire la littérature. Outre la rédaction d'un livret à destination des maîtres du CP, leur fournissant une typologie des principales difficultés rencontrées par les élèves et les activités permettant d'y remédier, Luc Ferry a ajouté à cette série de mesures la création d'un nouveau dispositif d'évaluation des acquis des élèves en CM1, venant s'ajouter aux deux existant déjà en CE1 et 6^e.

Innovation du plan, l'annonce d'une expérimentation conduite dès la rentrée prochaine dans 100 à 150 écoles sur deux ans, pour la prise en charge des élèves de CP en grande difficulté d'apprentissage de la lecture.

Concernant la prise en charge « des difficultés les plus lourdes », le Ministre s'est par ailleurs engagé à développer « une information en ligne sur les grandes caractéristiques et les traitements souhaitables des dyslexies et dysphasies » et à améliorer l'information et l'accueil des familles des enfants malvoyants ou malentendants. Une expérimentation devrait également être menée sur « les bénéfices potentiels pour les élèves de l'usage des nouvelles technologies, avec le lancement en parallèle d'un appel à candidatures pour la création de sites Internet d'aide aux élèves.

Pour finir, Luc Ferry coiffant sa double casquette de ministre de la Jeunesse et de l'Éducation nationale, a indiqué qu'il comptait dans ce domaine sur l'instauration de synergies avec les dispositifs périscolaires existants tels que les centres de vacances et de loisirs et a précisé qu'un plan d'action pour la lecture dans ces lieux était à l'étude ainsi que la création d'outils pédagogiques spécifiques à la lecture collective pour le public de ces centres.

Compte tenu des chiffres éloquentes communiqués par le Ministère de l'éducation nationale, à savoir que 14,9 % des enfants entrant en 6^e éprouvent des difficultés de lecture, qualifiées de lourdes pour 4,3 %, et qu'à 17 ans, 11,6 % des jeunes témoignent toujours de difficultés qui se révèlent être de graves difficultés pour 6,5 % d'entre eux (chiffres communiqués dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense), on ne doute aucunement de l'urgence du dossier, en espérant, comme l'indique le ministère, que les mesures annoncées « permettent à chaque élève d'aborder dans de bonnes conditions l'entrée en 6^e et de résoudre ainsi l'une des principales difficultés du collège ».

On peut cependant regretter que ce plan ne s'adresse qu'au primaire et qu'il ne soit pas étendu au moins à l'ensemble de la scolarité obligatoire, notamment au collège.

NOUVELLE DÉFAILLANCE DANS L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ça arrivait du temps de Lang, ça persiste au temps de Ferry !

Alors que le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche vient tout juste de charger les deux inspections générales d'une mission visant à établir les causes des défaillances répétées lors des concours de recrutement des personnels de l'éducation nationale, en leur demandant notamment de proposer des mesures visant à améliorer et à sécuriser les conditions de recrutement de ces personnels, une nouvelle épreuve de concours vient d'être annulée le 13 juin dernier, portant ainsi à sept le nombre d'épreuves annulées.



Après l'annulation dernièrement de l'épreuve de français du concours de recrutement des professeurs des écoles pour les académies d'île de France (cf. actualités Direction 99), c'est au tour de l'épreuve de biologie du concours de professeur des écoles de l'académie de Nice de se voir annu-

Valérie FAURE

lée en raison d'un nombre insuffisant de sujets, entraînant également le report de l'épreuve de sciences physiques qui se déroulait dans la même salle. Précisions apportées par le journal Libération, pour la petite histoire, l'épreuve aurait été interrompue une demi-heure durant, le temps de faire des photocopies supplémentaires à partir des sujets déjà annotés par les candidats du premier rang.

Mais quand s'arrêtera donc cette loi des séries ? Toujours est-il que ce dysfonctionnement met une nouvelle fois le doigt sur le manque de rigueur de l'éducation nationale dans l'organisation et le contrôle préalable de ses concours et insiste sur la nécessité pour les deux inspections de trouver le remède efficace...

MÉDIATEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE : UNE ACTIVITÉ EN HAUSSE ET MIEUX RECONNUE



Tel est un des constats du 3^e rapport annuel du médiateur de l'Éducation nationale rendu public début juin.

En introduction à ce rapport, Jacky Simon, qui occupe ce poste depuis 1998, indique que l'année 2001 a vu la médiation approcher le cap des 5 000 réclamations reçues sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2000 : des

réclamations émanant surtout des personnels, à 62 %, bien que la part des usagers soit en nette augmentation (38 % au lieu de 31 % en 2000 et 27 % en 1999).

Quant à leur nature, elle demeure identique aux années précédentes, avec une augmentation sensible du nombre de réclamations liées aux examens et concours, et ce indépendamment des événements récents.

Pour les usagers, les trois principaux domaines sur lesquels portent les réclamations sont ainsi à 41 % le cursus scolaire et universitaire (inscriptions, orientation, affectation...), à 28 % les examens et concours (conditions, délais, fonctionnement du jury, équivalences...) et à 20 % la vie scolaire et universitaire (discipline, relations internes et externes). Du côté des personnels, il s'agit avant tout de problèmes de carrière et des questions statutaires, à 30 %, (notation, avancement, reclassement, congés,...), pour 22 % des problèmes de mutations et d'affectations et, à 21 %, des questions financières (rémunération, primes, avantages en nature...). 10 % des réclamations sont liés à l'environnement professionnel et aux relations professionnelles (organisation du travail, relations hiérarchiques, problèmes de harcèlement, accès aux documents administratifs...)

L'étude statistique montre également que les délais de traitement définitif des dossiers réglés dans l'année ont été relativement brefs (89 % des cas réglés dans un délai inférieur ou égal à 3 mois) et les résultats majoritairement favorables aux réclamants dans près des 2/3 des cas.

Parmi les sujets abordés dans le rapport, l'accent a été particulièrement mis sur un thème majeur qui est celui de « la gestion de la différence » par les services de l'Éducation Nationale, qui peut prendre de multiples aspects : enfants « précoces », origine sociale, scolaire, maladie...

Le médiateur a notamment relevé un écart important entre les textes et intentions ministérielles affichées et la réalité quotidienne vécue par les parents d'en-

fants handicapés à l'école. Sur ce point, le rapport préconise d'ailleurs de revoir la loi de 1975 sur le droit à la scolarisation, et émet même une « proposition radicale » consistant à inscrire systématiquement à l'école tous les enfants de 6 à 16 ans, « sauf cas lourds méritant d'être démontrés ».

Au regard du manque de clarté des textes, d'une réglementation imprécise voire inexistante, d'un langage administratif pas toujours accessible, du manque de transparence des procédures ou encore du manque d'informations dénoncés par la plu-



Photo extraite du Site Internet du Médiateur

part des requérants, le rapport consacre un chapitre incontournable à l'amélioration de la qualité de l'action administrative ainsi qu'un chapitre sur la nécessité et les moyens de « favoriser un meilleur accès à l'information ».

Dans certains cas, le médiateur note d'ailleurs les difficultés pour l'administration à reconnaître ses erreurs et surtout à les rectifier et les problèmes rencontrés dans la gestion et la réintégration des personnels poursuivis à tort au pénal.

Le rapport se termine par une série de recommandations. D'une part, « huit recommandations générales destinées à améliorer le fonctionnement du système éducatif et parmi lesquelles se trouvent des suggestions pour éviter l'inflation des textes, pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants atteints d'un handicap, ou encore pour améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers... ». D'autre part, « huit recommandations d'ordre spécifique destinées à rendre plus satisfaisantes un certain nombre de procédures parti-

culières telles que, parmi les plus urgentes, celle qui propose la réforme du décret de 51 fixant les règles de détermination de l'ancienneté et de reclassement du personnel nommé dans un corps de fonctionnaire de l'enseignement ou celle relative à la révision des règles de validation des services auxiliaires pour permettre de prendre en compte les périodes omises lors d'une première validation »...

Pour se procurer le rapport, lire page 5 « Derniers ouvrages reçus ».

contre la Drogue et la Toxicomanie) et du Ministère de l'Éducation nationale sur l'évaluation de l'application de la loi Evin en milieu scolaire.

L'étude indique qu'au terme de dix années d'application de cette loi, il s'avère qu'elle est loin d'être appliquée correctement : des transgressions sont ainsi observées dans les 3/4 des lycées interrogés et dans près d'un collège sur deux (40 %). 62 % des proviseurs reconnaissent effectivement de nombreuses difficultés d'application, mettant en avant le manque de personnel, de locaux ainsi que l'attitude des élèves, 9 % d'entre eux considérant que « l'attitude des personnels » crée de sérieuses difficultés également.

Les résultats de l'étude confirment par ailleurs le niveau très élevé d'intoxication des jeunes, même chez les filles. Parmi les collégiens, 6 % se déclarent fumeurs quotidiens et 8 % fument de temps en temps ; chez les lycéens, ces chiffres s'élèvent respectivement à 32 % et 12 %, soit un total de 44 %, qui atteint même les 59 % chez les lycéens de 18 ans. Quant au personnel des collèges et lycées, il comporte 24 % de fumeurs quotidiens. Parmi les lycéens fumeurs, 8 sur 10 disent fumer aussi dans leur établissement et 1 sur 4 en dehors des zones prévues à cet effet, notamment la cour ; parmi les 14 % de collégiens fumeurs, seul 1 sur 4 déclare fumer dans l'établissement, notamment dans les toilettes.

DIFFICILE RESPECT DE LA LOI EVIN À L'ÉCOLE

Actualité oblige, chaque année pour la journée mondiale sans tabac, la plupart des journaux consacrent des articles au sujet. Et, cette année, l'attention s'est particulièrement portée sur les résultats d'une étude, rendue publique fin mai, réalisée par l'OFDT * (Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies) pour le compte de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte



Extrait Site Internet de la MILDT

Quant aux zones spécifiquement réservées aux fumeurs, seuls 7 % des collèges en ont mis en place, le reste ayant adopté l'interdiction totale de fumer, et 40 %

des lycées, incluant dans 4 % des cas un espace à l'intérieur des locaux. De plus, lorsque ces zones fumeurs existent, elles sont peu signalées : 19 % des collèges et 25 % des lycées ont mis en place une telle signalisation.

Mais, il est facile d'accuser l'école de mauvais élève en la matière parce que certains établissements ne parviennent pas à faire respecter la loi alors que celle-ci est loin d'être à l'abri des critiques ! En effet, si au collège, son application est plus aisée car la majorité des élèves a moins de 16 ans, au lycée, l'affaire est toute autre, en raison notamment de l'ambiguïté de la loi qui, si elle interdit de « fumer dans les lieux à usage collectif, notamment scolaire (...) », et dans les lieux non couverts fréquentés par les élèves, autorise en fait dans son décret d'application l'interdit, à savoir la possibilité pour les personnels et élèves de plus de 16 ans de fumer dans des espaces spécifiques mis à leur disposition dans les établissements, sauf impossibilité. Une « hypocrisie » du texte qu'avait d'ailleurs déjà très justement soulignée le précédent secrétaire général du SNPDEN, Jean-Jacques Roméro, interviewé sur le sujet par le journal *Le Monde* en juin 2000, et qui à l'occasion avait indiqué la nécessité de moyens supplémentaires pour surveiller les élèves !

* *L'étude, conduite de novembre 2001 à mars 2002, a porté sur 600 responsables d'établissement, 1 900 membres du personnel et 10 500 collégiens et lycéens.*

Pour consulter les résultats : www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/savoir_plus/tendances/tendances21.pdf

CRU 2002 DU BACCALAURÉAT

À l'heure où vous lirez ces quelques lignes, les résultats de la session 2002 seront sans nul doute connus, les épreuves de rattrapage probablement sur le point de se terminer et

le processus de préparation de la prochaine session déjà sur les rails !



Cependant, quels que soient les résultats, il n'en reste pas moins que les chiffres de cette session, qui concerne 628 875 candidats, chagrinent quelque peu notre ministre délégué à l'enseignement scolaire, qui s'est livré le 6 juin dernier au traditionnel exercice imposé du moment, à savoir la présentation de la session et de ses grandes caractéristiques.

Et, ce qui inquiète plus particulièrement Xavier Darcos c'est la diminution des bacheliers généraux : le bac général est aujourd'hui décerné à 32 % d'une génération contre 37 % en 1995.

La légère diminution de 0,40 % du nombre d'inscrits enregistrée cette année est en effet en partie due à cette baisse des effectifs du bac général de - 1,07 % (qui représente 52,21 % des candidats) mais aussi à celle du bac technologique de - 1,45 % (29,32 % des candidats), alors que le nombre de candidats au bac professionnel (18,48 % des candidats) a lui progressé de 3,29 %.

Ces chiffres viennent confirmer la stagnation du nombre total de bacheliers enregistré depuis plusieurs années à un taux avoisinant les 61 %.

Fort de ce constat, le Ministre délégué a affirmé que l'objectif fixé par la loi de 89 de conduire 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, même s'il était souhaitable, n'était plus réaliste et a même ajouté que le taux atteint actuellement (61,6 %) n'avait pu l'être que grâce à la création des bacs professionnels qui jouent pour beaucoup dans l'accroissement des effectifs des bacheliers. Il souhaite ainsi que la discussion autour de cet objectif de 80 % soit réouverte, tout en précisant qu'il faudrait bien trouver un moyen d'augmenter « les contingents de

bataillons de jeunes diplômés », notamment dans les séries scientifiques, pour répondre aux besoins en ingénieurs, cadres et techniciens dont risque de souffrir la France dans les années à venir.

Coupant court à tous les soupçons quant à une éventuelle réforme de l'examen, Xavier Darcos a affirmé clairement son attachement à « son caractère national, avec un jury souverain et anonyme et des sujets comparables dans les académies ». Il a insisté sur la spécificité française du diplôme marquant « un rite de passage de la fin des études secondaires et surtout le premier diplôme d'enseignement supérieur ». Il a cependant laissé entendre qu'il faudrait peut-être modifier un peu la notion « très compliquée » des TPE, tout en se félicitant de leur succès, et a également fait part de son regret de voir supprimée cette année en série littéraire l'épreuve de mathématiques, en n'écartant pas la possibilité en 2003 de la rétablir, même de façon modeste.

Pour le plaisir des chiffres, notons pour finir que le bac 2002 c'est plus de 4 000 sujets élaborés et 4 millions de copies à corriger pour les 137 618 correcteurs et examinateurs répartis dans les 3 842 lycées centres d'examens en France.

Le coût moyen national par candidat est estimé à 40,55 € pour le bac général, 73,33 € pour le bac technologique et 67,08 € pour le bac professionnel.

QUERELLES DE PHILOSOPHES

Je pense... donc je polémique !

Depuis deux ans au moins, les programmes de philosophie font l'objet d'âpres débats et la polémique bat aujourd'hui son plein suite à la décision de Luc Ferry de maintenir le programme élaboré sous la conduite d'Alain Renaut, en

vigueur dans les terminales générales depuis septembre 2001.

Ce programme, qu'il avait soutenu lorsqu'il était président du CNP, suscite en effet l'hostilité chez une majorité d'enseignants de philosophie qui lui reprochent de « restreindre leur liberté philosophique et pédagogique », en leur imposant notamment une nouvelle organisation des thèmes à l'étude en classe de terminale, et qui lui préfèrent le programme Fichant, approuvé durant la consultation d'avril.

Pour mieux comprendre le nouvel épisode du feuilleton qui se déroule aujourd'hui, il faut en effet ajouter que Jack Lang avait par deux fois déjà, en ajournant la mise en œuvre du programme Renaut, donné acte aux critiques des enseignants, d'une part en acceptant que la partie controversée du projet sur les questions d'approfondissement soit facultative, et en permettant d'autre part qu'un groupe d'experts, conduit par Michel Fichant, soumette aux enseignants un nouveau projet.

Mais, coup de théâtre ! Voilà qu'aujourd'hui le nouveau projet de programme de monsieur Fichant, dont la majorité des enseignants souhaite l'entrée en vigueur, vient de recevoir un avis défavorable du CNP et du CSE, confortant ainsi Luc Ferry et Xavier Darcos dans le maintien en vigueur de l'actuel programme Renaut tant décrié, tout en suspendant cependant ses questions d'approfondissement et en adressant une nouvelle commande au groupe d'experts présidé par le professeur Fichant, reconduit dans ses fonctions et qui a accepté cette mission, après avoir déchiré la lettre de démission qu'il avait préparé ! Et, bien que la question ne soit pas à l'ordre du jour, les ministres ont pris la décision de rétablir l'horaire antérieur de 8 heures d'enseignement de la philosophie en classe de terminale littéraire, horaire qui avait été réduit d'une heure par Claude Allègre.

Alors, Fichant ou Renaut ? Et pourquoi pas Finaut ou Renant tout compte fait !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, des menaces planent toujours sur le bon

déroulement de la correction des épreuves de philosophie, une partie des enseignants « pro-Fichant » ayant décidé d'entamer un mouvement de grève dès le 27 juin qui devrait notamment se traduire par une « rétention des notes du baccalauréat ». Cette situation se révélerait fort contestable et pourrait entraîner, selon les propos tenus par le ministère, certaines sanctions financières et disciplinaires, et le cas échéant, l'intervention éventuelle de la force publique pour récupérer des copies retenues à domicile.

Face aux polémiques permanentes dont font l'objet toutes les tentatives de réformes des programmes de philosophie, toujours soldées par le retrait des projets, on peut s'interroger sur cette incapacité des « philosophes » à établir des compromis sur leurs programmes et surtout à débattre dans la sérénité, alors que l'enseignement de la philosophie n'est-il pas, par définition, l'enseignement de la sagesse et de la raison ! Et, à propos de la « liberté philosophique », on relira avec intérêt la réponse d'un collègue proviseur à une circulaire de l'IPR de philo. (cf. Direction 74 page 41).

DES PARENTS TOUJOURS AUSSI INQUIETS POUR L'AVENIR DE LEURS ENFANTS

La Fédération PEEP a rendu publics début mai les résultats de sa 14^e enquête de l'Observatoire des parents d'élèves* conduite du 9 au 15 avril 2002 et qui porte principalement sur l'orientation et l'information à l'école. Elle confirme les grandes préoccupations des parents qui avaient été dégagées des précédentes enquêtes, notamment leur inquiétude face à l'emploi et aux problèmes d'insertion.

Dans cette dernière enquête, il ressort ainsi que 57 % des parents d'élèves interrogés sont défavorables à une orientation précoce de leurs enfants, soit avant la classe de 3^e, et nombre d'entre eux, près des 3/4, considèrent que les moyens d'information mis en œuvre au cours de la scolarité par l'Éducation nationale pour aider à mieux choisir parcours de formation et futur métier sont insuffisants. Soulignons au passage que 86 % des parents disent ne pas avoir entendu parler du « lycée des métiers » !

Ils sont cependant une grande majorité (65 %) à connaître l'existence des CIO, qu'ils jugent assez positivement et qui constituent une de leurs principales sources de renseignements, avec les conseillers d'orientation, même si 13 % d'entre eux pensent que les informations y sont trop générales et le traitement pas assez personnalisé, 10 % que le personnel manque de compétences et qu'il existe des problèmes d'organisation et pour 4 % que les CIO orientent mal.

Les avis sont très partagés concernant la nature de la formation qui doit être dispensée à l'école : pour une bonne moitié (51 %), leurs enfants doivent bénéficier avant tout d'une formation tournée vers l'insertion dans la vie professionnelle, l'autre moitié (à 62 % des cadres supérieurs) optant pour une formation générale.

Les parents portent un jugement sévère quant à l'enseignement universitaire puisque les trois quarts d'entre eux considèrent qu'il ne prépare pas bien à l'insertion professionnelle et seulement 37 % pensent qu'il existe des formations professionnalisantes. Une certitude cependant pour 92 % : il faut y développer davantage les formations en alternance !

La quasi-majorité des interrogés (92 %) souhaite une implication plus grande des entreprises dans l'information des jeunes et, parmi les principaux moyens à développer pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, sont cités prioritairement les stages

en entreprises, à 82 %, le dialogue avec les professionnels dans les classes (78 %), les formations en alternance et les visites d'entreprises. Et, seulement 1 parent sur 10 estime que la revalorisation de certains métiers, dont les métiers manuels, peut être un moyen d'améliorer l'insertion dans la vie active.

Interrogés également sur le rôle des régions qu'ils jugent insuffisant, et qui selon eux doit s'étendre au-delà d'une simple participation à la construction des lycées et à leur équipement, les parents pensent à 73 % qu'elles devraient notamment avoir des responsabilités dans la mise en place des projets pédagogiques dans le secondaire et à 68 % dans la mise en place de formations dans l'enseignement supérieur et dans les dispositifs d'orientation. Certains pensent même que les régions devraient avoir des responsabilités dans la gestion des personnels enseignants (59 %) et plus de responsabilités également dans la gestion des autres personnels (51 %).

Pour finir, 75 % des parents avouent que le risque de chômage pour leurs enfants demeure une de leurs préoccupations, une crainte exprimée d'ailleurs par toutes les catégories socioprofessionnelles.

* Cette enquête, réalisée par téléphone du 9 au 13 avril 2002, a été menée auprès de 813 parents d'élèves scolarisés et âgés de 4 à 20 ans, constituant un échantillon représentatif de la population française en termes de région et d'habitat.

EN BREF...

► L'INA et le CNED viennent de signer une convention définissant les conditions générales de la coproduction et de la co exploitation de produits d'enseignement. Les partenaires ont souhaité s'associer notamment en vue d'identifier et de constituer une sélection de documents audiovisuels et

sonores à des fins pédagogiques, à destination des élèves, et répondant aux besoins des enseignants.

► Studyrama organise les 17 et 18 septembre 2002, à l'Espace Champerret à Paris, la 5^e édition de son salon de la rentrée étudiante pour aider les bacheliers et les étudiants à trouver une formation correspondant à leurs attentes. Sur le salon, seront réunis un espace Formation regroupant tous les organismes de formations supérieures recrutant encore en septembre avec un pôle alternance, un pôle Jobs et Stages et un pôle Vie étudiante.

Informations visiteurs au 01 41 06 59 00 www.studyrama.com

► Les deux « journées citoyennes » dans les lycées sont fixées au mardi 15 et au jeudi 17 octobre.

► La Ville de Rennes et la Ligue de l'enseignement renouvellent leur partenariat pour l'organisation de la 3^e édition des rencontres nationales de l'Éducation qui se dérouleront à Rennes les 2, 3 et 4 octobre 2002. Pendant ces 3 jours, chercheurs, militants associatifs, élus et fonctionnaires des collectivités territoriales, enseignants, parents d'élèves, organismes publics vont échanger leurs savoirs, leurs expériences, leurs réflexions autour du thème principal « Projet éducatif, territoires et habitants ».

► À l'occasion de son discours de clôture du congrès national de la Fédération, Georges Dupon-Lahitte, président de la FCPE, a annoncé l'institution le 6 octobre d'une « journée européenne des parents d'élèves », sous l'égide de l'Association européenne des parents d'élèves dont la fédération est membre fondateur (Source : AEF du 21 mai 2002).